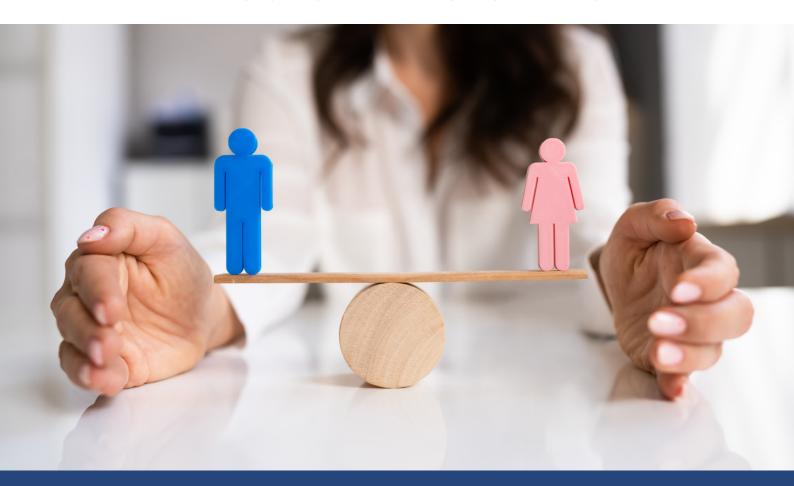




# FOCUS N°2 GOUVERNANCE AU FEMININ

ETAT DES LIEUX DE LA REPRESENTATIVITE DES FEMMES
AU SEIN DES ORGANES DE GOUVERNANCE DES
EMETTEURS FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



Mars 2024

www.ofinancemorocco.com





La publication de la 3ème édition du Panorama annuel des pratiques de la gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne - édition 2023 s'est accompagnée par l'édition de focus thématiques plus détaillés autour de plusieurs axes traités au niveau de cette étude.

Le focus n°1, publié en juin 2023, a mis la lumière sur le mandat de "l'administrateur indépendant" en faisant le bilan des amendements de la loi sur les sociétés anonymes après 3 exercices d'entrée en vigueur.

Le présent focus n°2 est axé autour de "la représentativité des femmes au sein des organes de gouvernance des sociétés faisant appel public à l'épargne".

Quel est le profil d'une administratrice, le nombre de mandats détenus, la proportion de femmes au sein des organes de gouvernance, les leviers pour promouvoir cette avancée ?... autant de questions posées pour faire le point sur ce sujet d'actualité.

## MÉTHODOLOGIE



91\*

Sociétés faisant appel public à l'épargne (APE)

\* hors établissement publics

178

Mandats d'administratrices

- Ce focus thématique a été élaboré à partir d'une base de données de 91 émetteurs faisant appel public à l'épargne\*, hors établissement publics soumis à une réglementation spécifique.
- La data de ce focus est basée sur les différentes publications financières et gouvernance des émetteurs à fin février 2024.



# O1 Cadre réglementaire de la représentativité des femmes au sein des organes de gouvernance des émetteurs APE

En 2021, le Maroc a fait un progrès important en faveur de la représentation des femmes dans les instances de gouvernance des sociétés anonymes APE, cotées et non cotées, avec l'entrée en vigueur en juillet 2021 de la loi 19.20.

En effet, à partir janvier 2024, la proportion des membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance de chaque sexe, ne pourra être inférieure à **30%**.

Dans une approche graduelle, cette proportion devra atteindre 40% à partir de janvier 2027.

La composition des Comités constitués au sein du conseil d'administration, notamment ceux prévus par la loi (Comité d'audit, Comité des investissements, Comité des traitements et rémunérations...) devra comporter, dès janvier 2024, **au moins un représentant de chaque sexe.** 

Lorsque le conseil d'administration ou de surveillance est composé de moins de huit (8) membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux (2). A rappeler que pour les sociétés cotées, le nombre d'administrateurs au sein d'un conseil ne peut dépasser le seuil de quinze (15) membres.

Janvier 2024

Min 30% d'administrateurs par genre



Janvier 2027

Min 40% d'administrateurs par genre

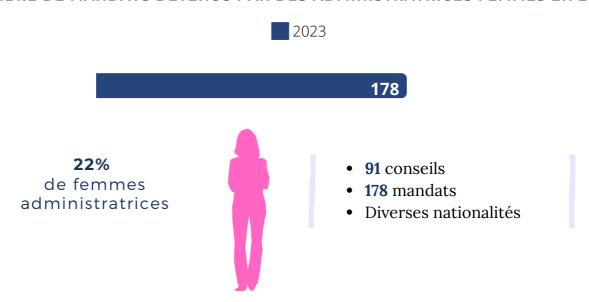


- Aucun versement à titre de jetons de présence pour les membres du conseil si ce dernier n'est pas composé conformément aux seuils fixés par la loi 17-95 sur les sociétés anonymes.
- La nullité de toute nomination n'ayant pas pour objectif de régulariser la composition du conseil.



# Mandats des administratrices au sein des organes de gouvernance des émetteurs APE

### NOMBRE DE MANDATS DETENUS PAR DES ADMINISTRATRICES FEMMES EN 2023



• Le nombre de mandats des femmes administratrices a atteint 178, soit 22% du nombre total des mandats des administrateurs siégeant dans les conseils d'administration ou de surveillance des émetteurs. Ce taux reste inférieur au minimum de 30% prévu par la loi à l'horizon janvier 2024.

### NOMBRE DE FEMMES PRESIDENTES DES CONSEILS

**8%** des conseils sont présidés par des femmes

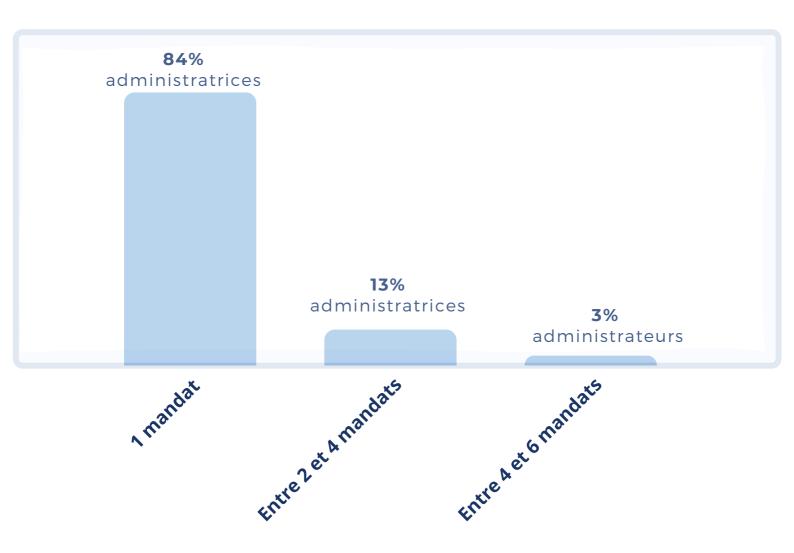


- 91 conseils
- 7 femmes Présidentes
- Seulement 7 conseils d'administration sont présidés par des femmes, équivalent à 8% des sièges de présidence sur l'ensemble du panel.





# 03 Nombre de mandats détenus par administratrice



- 84% administratrices détiennent un seul mandat
- 13% administratrices détiennent entre 2 et 4 mandats
- 3% administratrices détiennent entre 4 et 6 mandats.

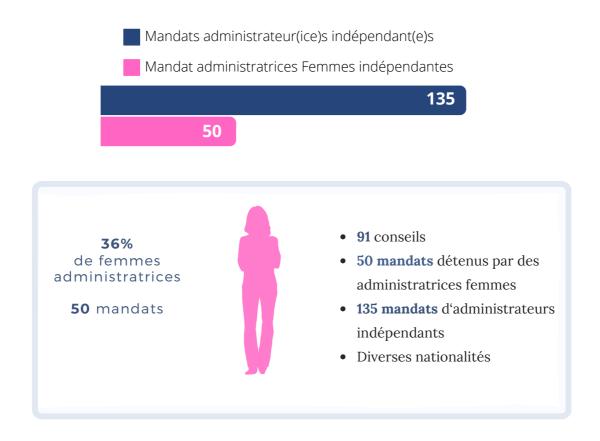


# Nombre de femmes administratrices indépendantes au sein des conseils des sociétés APE

La qualification de l'administrateur indépendant est conditionnée par le respect de **9 critère**s prévus par l'article 41-bis de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes. Ces conditions permettent de prévenir des situations de conflits d'intérêts entre l'administrateur indépendant, la société, ses dirigeants ou ses actionnaires.

L'analyse de la composition des conseils d'administration des émetteurs du panel montre que le total des mandats des administrateurs indépendants est de **135** mandats représentant un taux **20%**. Les femmes représentent **36%** du total des mandats indépendants.

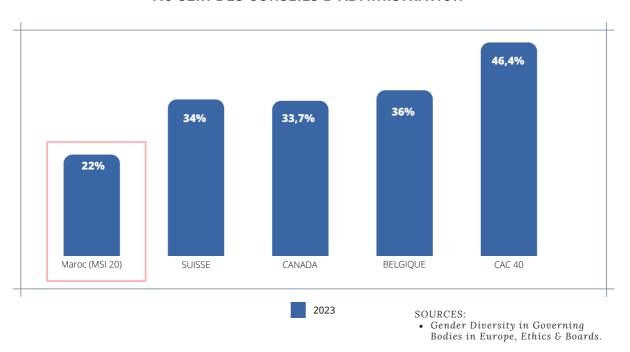
### NOMBRE DE MANDATS DETENUS PAR LES ADMINISTRATRICES INDEPENDANTES





# O5 Comparaison internationale de la représentativité des femmes au sein des organes de gouvernance

# COMPARAISON INTERNATIONALE DU TAUX (%) DE REPRESENTATIVITE DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



La représentation des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés composant l'indice MSI 20 de la Bourse de Casablanca ne dépasse pas un ratio de 22% en dessous des moyennes européennes

La France reste championne dans cette catégorie grâce aux réformes entamées depuis 2011 avec la loi dite « Copé-Zimmermann » qui prévoyait un seuil de 20% au bout de 3 ans et de 40% au bout de 6 ans.

Etaient concernées, les sociétés cotées et les sociétés employant au moins 250 salariés permanents et présentant un chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros.

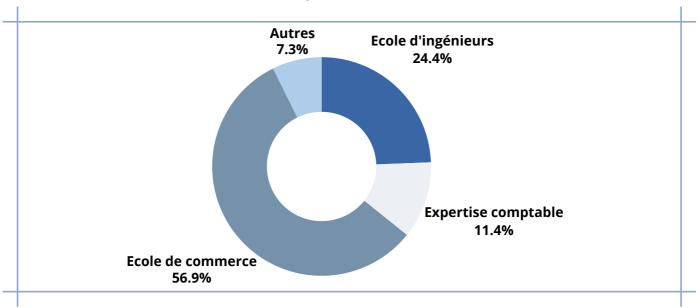




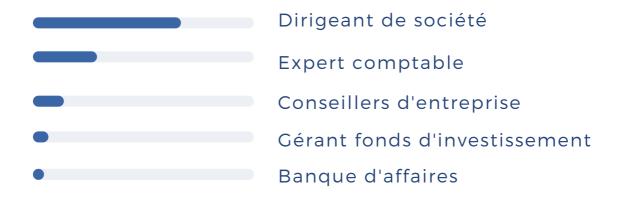
# 06 Profil type de l'administratrice

Une formation académique d'excellence au sein d'écoles d'ingénieurs ou de commerce de renommée et un parcours professionnel solide et riche d'expériences managériales.

### Parcours académique des administratrices



### Fonctions professionnelles





# O7 Présence des femmes administratrices dans les comités émanant des conseils des émetteurs APE

Comités	2022	2023	Tendance
Comité d'audit	23%	28%	7
Comité des nominations	16%	18%	7
Comité stratégique	14%	25%	7
Comité des risques	21%	21%	7

La participation des femmes au niveau des comités émanant des conseils d'administration est en amélioration en 2023.

Ce taux pourrait s'améliorer en 2024 avec l'entrée en vigueur de l'obligation légale d'avoir au moins un représentant par sexe au sein de ces comités.

- 28% des membres des comités d'audit est représentée par des femmes.
- 18% des membres des comités nominations et rémunérations est représentée par des femmes.
- 25% des membres des comités stratégiques sont des femmes.



### **REFLEXIONS PARTAGEES**

A l'heure où les enjeux RSE et développement durable s'inscrivent de plus en plus dans les agendas des conseils d'administration, la question de la représentativité des femmes devient un sujet d'actualité avec l'entrée en vigueur des amendements de la loi sur les SA.

En effet, les nouvelles règles imposées par la loi 17-95 (Art.105-1 à 105-5), accompagnées de sanctions dissuasives, ont perturbé la composition des conseils d'administration en les poussant à chercher des profils de femmes administratrices auprès de leur actionnaires de référence majoritaires/minoritaires ou en recrutant de nouvelles administratrices indépendantes.

En parlant de profil, on ne s'improvise pas administratrice, on apprend à le devenir ! Qualités personnelles, leadership, expérience managériale doivent être complétées par une formation adéquate aux règles de fonctionnement de la Société Anonyme cotée en bourse. Nous y contribuons à notre niveau avec les programmes de formation Executive de OFINANCE ACADEMY.

Les femmes doivent être aussi accompagnées pour la recherche de mandats et l'entrée en relation avec les émetteurs. Le CFA (Club des Femmes Administratrices) est sans doute un levier intéressant pour booster une carrière d'administratrice.

Les sociétés doivent aussi encourager la promotion de la présence féminine au sein de leur équipe dirigeante. Le taux de présence des femmes au sein du Top management des émetteurs APE au Maroc demeure faible à 23%!

N'est-il pas temps pour les grandes et moyennes entreprises, cotées ou non, de donner l'exemple en intégrant plus de femmes dans les organes de direction et casser définitivement ce plafond de verre en assurant une équité sur un plan de rémunérations et avantages?

Au niveau international, plusieurs pays ont franchi des pas considérables en imposant par la force de la loi aux entreprises d'une certaine taille un quota de femmes dans le top management!

L'exemple français avec la loi Rixain est intéressant à étudier : Un quota cible de 40% de femmes cadres dirigeantes d'ici 2030 sous peine de pénalité financière (1% de la masse salariale au maximum) pour les entreprises employant au moins 1 000 salariés ! Un pallier de 30% à partir de 2026 doit être franchi.

A vrai dire, sans une discrimination positive imposée par la loi, la promotion de la gouvernance et du management au Féminin ne dépassera pas les bonnes déclarations extrafinancières des entreprises!





# PROGRAMMES DE FORMATION EXECUTIVE OFINANCE ACADEMY



COMMUNICATION
FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS
COTÉES EN BOURSE:
CADRE RÈGLEMENTAIRE ET
RÈGLES DE CONFORMITÉ



COMMUNICATION EXTRA FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE : CADRE RÈGLEMENTAIRE ET PRATIQUES INTERNATIONALES



DÉONTOLOGIE BOURSIERE ET PRÉVENTION DES DÉLITS D'INITIÉS



GOUVERNANCE D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME COTÉE EN BOURSE

Pour plus d'informations et inscriptions ;

Academy@ofinancemorocco.com

https://ofinancemorocco.com/expertises/formation-et-coaching/





### **Entreprises & marchés financiers!**

Une signature qui témoigne de notre conviction et engagement pour une finance des marchés utile et au service des entreprises au Maroc.

